

Compte rendu

Réunion n°1

groupe Esprit et fonctionnement

13/04/2017

présents

Pierre B, Jacques, Vero, Aurélien, Boubou, Pascal, Bernard, Fabienne, Laure, Sylvain

Question : ce groupe pour quoi faire ?

Tour de table avec recueil pour chacun de ce qu'est l'apima, en un mot:

autogestion - collectif d'action et de construction - laboratoire de gouvernance - recherche de démocratie - mécanique et convivialité - solidarité - réseau (de gens biens) - diversité - grande liberté - régulectif - utopie (d'un pouvoir partagé) - autonomie et responsabilité - respect - apprentissage (collectif) - aventure collective - joyeuse découverte.

Après ce tour de table, nous constatons qu'il se dégage des valeurs communes que l'on doit formaliser dans une sorte de cadre (un document) que l'on décide d'appeler la lubie.

les constats:

L'apima est-elle une association où la majorité est agissante?

- ➔ Pour Pierre, que ce soit un CA ou un collectif, c'est pareil, on retrouve les mêmes qui prennent les décisions et de toute façon c'est nécessaire si l'on veut que ça fonctionne bien.
- ➔ Pour Laure, il y a bien au régulectif un certain roulement dans les participants qui y viennent, mais les décisions sont finalement prises par un "noyau" : ceux qui, inévitablement, ont plus de temps, plus d'implication, plus d'information, plus de

charisme, plus d'ascendant sur les autres...etc. (Et du fait qu'il n'y a pas de limites dans le temps à leur présence, ils peuvent occuper la place très longtemps). Le fait que le régulectif soit ouvert à tous est une condition nécessaire, mais pas suffisante pour un véritable partage du pouvoir. Il y a autre chose à trouver.

- ➔ Le régulectif est une instance efficace dans le suivi et dans la prise de décision. Cependant on observe qu'il est globalement composé d'un noyau dur d'adhérents (les habitués) qui sont au courant des affaires en cours et d'adhérents plus périphériques qui ne sont là qu'irrégulièrement ou occasionnellement et qui ne prennent pas vraiment part aux débats ou qui en tout cas n'y imposent pas un point de vue réellement décisif.
- ➔ La prise de parole collective peut vite devenir gavante, incongrue et inefficace avec ce sentiment dans certaines réunions ou AG de tourner en rond
- ➔ Certaines notions et principes ont fondé la vie de l'association (autogestion, absence de subordination, absence de règlement, absence de charte...) et sont portés par l'histoire de l'association. Ces « vérités acquises » sont sous-jacentes à de nombreux choix qui sont faits en AG mais aussi dans l'équipe des permanents sans qu'elles ne soient réellement discutées ou débattues. La rédaction d'un document cadre lubie pourrait être l'occasion de préciser, redéfinir, reformuler ces notions et principes fondateurs.

Comment donner la parole à tous mais aussi accepter la parole de tous, lui donner de l'importance voire lui donner sens alors qu'elle peut parfois paraître maladroite ou incongrue notamment vis-à-vis des valeurs de l'apima (il peut y avoir des propositions qui sont faites par des adhérents mais qui sont écartées sans discussion parce qu'elles paraissent décalées par rapport aux valeurs communément admises). Il y aurait donc une censure collective à l'apima.

Des solutions qui peuvent être envisagées afin de favoriser la participation collective

- ➔ On peut imaginer que le document lubie serve de base de référence à la parole collective et permette ainsi d'objectiver les réticences à certaines propositions.
- ➔ Nécessité d'ouvrir certaines fonctions de l'association à plus de monde comme par exemple la trésorerie, l'informatique... Ce sont des fonctions techniques et pointues qui sont souvent occupées par une seule personne. L'association ne peut que s'en remettre à l'expertise de ces seules personnes (des référents) notamment lors de prise de décision (par ex l'embauche)
- ➔ Pouvoir progresser et avancer dans nos débats et nos prises de décision sans dépendre de la personnalité des uns et des autres. Etre donc capable de réguler en direct.
- ➔ Comment peut-on se faire confiance collectivement, ne pas hiérarchiser cette confiance en fonction de la personnalité des uns et des autres ?

Les groupe doit (pourrait / devrait) être un outil de régulation. Il faut donc que le groupe soit l'unité minimale pour tout ce qui se fait dans l'association. Cependant le groupe reste pour l'instant inefficace dans la gestion du quotidien de l'association : le groupe est moins pragmatique que lorsque l'on a affaire à une seule personne référente.

Mettre le collectif en acte, rendre le collectif efficace, rendre le collectif aussi investi que lorsque c'est une personne seule.

- ➔ Plus aucune fonction ne doit être remplie par une personne seule.
- ➔ Le principe du tirage au sort comme outil de régulation : c'est par tirage au sort que les adhérents auraient à s'impliquer et intervenir. Pour certains, le tirage au sort n'est pas un outil éducatif. Il écarte l'implication volontaire. On doit plutôt favoriser l'émulation et la pédagogie. Le tirage au sort peut être malgré tout expérimenté comme outil de gouvernance collective sur des petites choses.
- ➔ L'obligation de s'investir sur plusieurs régulectifs : éviter le papillonage de la participation de chacun qui n'est pas une réelle implication mais plutôt un acte de présence, les débats, discussions et décisions étant plutôt portés par les quelques adhérents présents régulièrement aux régulectifs ou par les quelques personnes au cœur de l'associations (référents, permanents).
- ➔ Que ce soit par tirage au sort ou par obligation de participation, on est dans une participation forcée. Il faut plutôt inciter par l'information permanente des adhérents et trouver une dynamique plus pédagogique qui incite chacun d'entre nous à s'impliquer.
- ➔ L'information de tous est donc bien l'axe central d'un dispositif qui conduise à l'implication du plus grand nombre. Actuellement, l'information n'est recueillie et traitée que par quelques-uns : certains permanents en premier lieu puisqu'ils sont constamment à l'atelier et sont les interlocuteurs privilégiés et certains adhérents référents très impliqués dans l'association. Comment faire pour que la récolte et la diffusion de l'information soit l'affaire du plus grand nombre (sans qu'elle ne se perde...)

A l'ordre du jour d'une prochaine réunion :

Prochaine réunion fixée le jeudi 4 mai à 19h00

- ➔ La lubie : quel contenu
- ➔ La lubie : quelle forme

- ➔ La lubie : quelle manière pour la faire fonctionner, la faire interagir avec les moments forts de l'association (AG, régulectif), en faire un véritable outil de référence lors des débats et prises de décisions
- ➔ Les outils pour une information de tous et pour tous